

RÈGLEMENT SPORTIF

1) Composition et devoirs des équipes

- Les équipes sont composées de :
 - 8** joueurs (joueuses) maximum en U10/U11
 - 10** joueurs (joueuses) maximum en U12
 - Ces joueurs (joueuses) doivent tous être inscrits sur la feuille de match. Tous doivent être licenciés et qualifiés.
 - Un(e) joueur (joueuse) ne peut jouer que pour un Comité au sein duquel il est licencié.
 - Un(e) joueur (joueuse) muni(e) d'une licence T ne peut jouer que pour son Comité d'origine.
 - En U12 F & M, le panachage des deux années d'âge n'est pas autorisé.
- Dans le cas contraire, l'équipe pourra participer à la compétition mais sera déclassée à l'issue de celle-ci et marquera 0 point.
- Les équipes ne peuvent pas être mixtes.
- Chaque équipe doit être accompagnée d'au moins un entraîneur et d'un arbitre.

2) Règlement sportif

La référence est le règlement officiel de la FFBB.

Durée des rencontres : Temps décompté.

Catégorie U10/U11 : 2 x 9 minutes avec un intervalle de 3 minutes entre les 2 mi – temps. *

Catégorie U12 : 2 x 10 minutes avec un intervalle de 3 minutes entre les 2 périodes. *

*Sauf si formule championnat

Dispositions générales

- ⇒ Chaque équipe a droit à 1 temps mort en 1ère mi-temps et 2 en 2nde mi-temps.
- ⇒ La cinquième faute individuelle est éliminatoire.
- ⇒ L'article 41 du Code de jeu s'applique à partir de la 7ème faute d'équipe.
- ⇒ Les défenses de zone sont interdites dans les catégories U10/U11 et U12.
- ⇒ Pas de main à main, ni d'écran, ni de prise à deux.
- ⇒ L'arbitre ne touche pas le ballon en zone arrière sauf sur faute et temps-mort ou changement demandé par l'équipe qui a la possession du ballon (de U10 à U12)
- ⇒ La Commission Technique peut déclasser une équipe en cas de non-respect de cette disposition.
- ⇒ Ses décisions ne peuvent faire l'objet d'une réclamation.

Prolongation

- ⇒ Il sera observé un intervalle de 2 minutes entre la fin de la dernière période et le début de la prolongation.
- ⇒ Une période de **2 minutes** sera jouée.
- ⇒ Si à la fin de la prolongation, le score reste de parité la règle du panier en or sera appliquée.

Durant la prolongation, chaque équipe a la possibilité de prendre un seul & unique temps mort, quel que soit le solde à l'issue du temps réglementaire.

Entre – deux

Il sera effectué un seul entre-deux en début de rencontre. Toutes les autres situations d'entre-deux seront gérées suivant la règle de l'alternance.

3) Formule de la compétition

Dans toutes les catégories, les équipes sont réparties en 2 poules

Au cours de la première phase, chaque équipe marque : 2 points par victoire, 1 point par défaite et 0 point par forfait ou pénalité.

A l'issue de cette première phase, un classement est établi.

En cas d'égalité entre 2 équipes, c'est le panier-averages particulier qui départage les deux équipes.

En cas d'égalité entre les trois équipes, c'est la méthode FIBA du quotient qui sera appliquée.

Des matchs de classement auront lieu, le 1^{er} poule A rencontrera le 1^{er} poule B, le 2^{ème} poule A rencontrera le 2^{ème} poule B, le 3^{ème} poule A rencontrera le 3^{ème} poule B.

Si une ou plusieurs équipes manquaient dans les catégories U10 à U12, voici les formules qui seraient utilisées.

5 équipes :

Temps du match : 2 x 6 minutes

A – B, C – D, E – A, B – C, D – E, A – C, B – D, E – B, A – D, C – E

4 équipes :

Temps du match : 2 x 7 minutes

A – B, C – D, A – C, B – D, A – D, B – C

Un classement est établi à l'issue des rencontres.

L'attribution des points reste la même que dans la formule à 6 équipes.

4) Règlement Sportif Particulier

Catégorie U10-U11

Chaque département devra avoir **deux** équipes Fille et Garçon dans cette catégorie.

Celles-ci seront dénommées équipe **Confirmée** et équipe **Potentielle**.

On part du principe qu'en termes de valeur sportive, la catégorie Confirmée est supérieure à la catégorie Potentielle

- ⇒ Chaque équipe sera composée de 8 joueurs/joueuses.
- ⇒ Dans la catégorie Confirmée, 8 joueurs/joueuses obligatoires.
- ⇒ Temps de jeu retenu : 2 fois 9 minutes

Seule la défense F à F ou H à H est autorisée.

- ⇒ L'article 41 s'applique à partir de la 7ème faute collective par mi-temps.
- ⇒ La ligne des lancers-francs officielle et tolérance au dépassement de la ligne.

Tout cas non prévu par le règlement sera réglé, le cas échéant, par la Commission Technique.